

Voix des Métaux ★

ORGANE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SYNDICATS DE LA MÉTALLURGIE C.F.T.C. - 26, rue de Montholon - PARIS (9^e)

PAIX et DÉMOCRATIE: Une lutte à gagner

A l'heure où ces lignes sont écrites, le cessez-le-feu sera-t-il enfin établi en Algérie ? Ce n'est plus, semble-t-il, qu'une question de quelques jours, voire de quelques heures, et il faut souhaiter qu'au moment où ce journal paraîtra et parviendra à ses lecteurs, ce sera chose faite.

Ainsi, une étape importante dans le règlement du conflit algérien sera franchie après plus de sept années de guerre et de souffrances de toutes sortes. C'est aussi une étape de la décolonisation, — sans doute la plus difficile —, qui s'inscrit dans cet acte.

Mais l'arrêt des hostilités, s'il constitue en lui-même un événement très important et une étape indispensable attendue depuis longtemps, ne suffira pas dans l'immediat à ramener l'apaisement et le calme en Algérie ni même en métropole.

LE PEUPLE FRANÇAIS REFUSE LE FASCISME

Les tentatives de plus en plus précises des activistes, les barricades d'Alger, le putsch des généraux, la mansuétude inexplicable (ou parfois trop explicable...) envers ceux qui, pour continuer de commander en Algérie, veulent prendre le pouvoir en France en s'abritant derrière l'alibi de l'Algérie Française, tout cela a contribué depuis un an notamment à favoriser un regroupement des éléments activistes pour former l'O.A.S.

Mais si des problèmes réels existent pour les Européens d'Algérie, problèmes qu'il faudra s'attacher à résoudre, l'O.A.S. qui a mis cette population « en condition » a montré aussi son vrai visage : celui du fascisme.

Et le peuple français a vu désormais, du moins pour ceux qui ne connaissaient du fascisme qu'une vague idée théorique, ce qu'il était en réalité et tout son aspect hideux. Il a vu ce que c'était. Il ne veut pas d'un tel régime.

Cependant, il ne suffit pas de désapprouver l'O.A.S. et de rejeter le fascisme « pour qu'il n'y ait pas d'histoires ». La période que nous traversons en ce moment

présente de nouveaux dangers graves pour la démocratie : en effet, ceux qui ont intérêt à ce que la paix ne se réalise pas tenteront sans doute de jouer leur va-tout pour empêcher l'établissement d'un Etat algérien qui ne soit pas le leur, ou du moins, peuvent tenter de rendre la situation tellement inextricable qu'elle empêche la réalisation des accords franco-algériens en vue d'aboutir à un partage de l'Algérie (ce qui, en fait, aboutirait à une reprise de la guerre).

PLUS QUE JAMAIS, IL FAUT ÊTRE VIGILANT

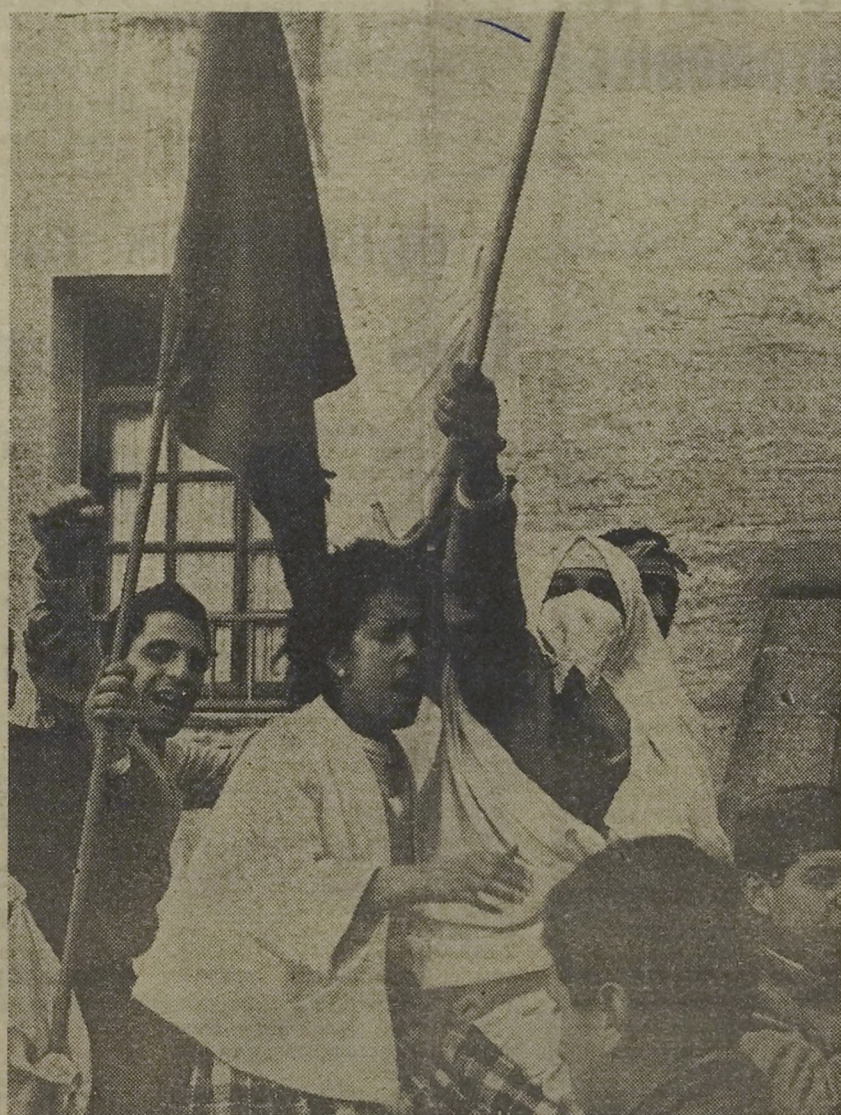
Il faut donc, plus que jamais, être vigilants et ceci non seulement en ce moment, mais dans les mois qui suivront et se conformer aux directives de la C.F.T.C. D'ailleurs, pour la période qui suivra le cessez-le-feu et qui verra s'entamer la construction d'une Algérie nouvelle, la C.F.T.C. vient de tracer des perspectives dans un manifeste aux adhérents où elle aborde en même temps le problème de notre démocratie, car tout se tient.

Le Conseil Confédéral qui vient de se réunir a étudié évidemment aussi cet important problème.

Il tient dès aujourd'hui à lancer un appel aux travailleurs pour que, la paix revenue en Algérie, ils demeurent extrêmement vigilants, car le pays aura alors :

- à enlever au fascisme toute possibilité d'action, qu'elle soit brutale ou insidieuse ;
- à lutter contre le fascisme, l'esprit de violence et les méthodes d'action psychologique, conséquences directes de la guerre d'Algérie ;
- à faire sa propre démocratie ;
- à adapter son économie à la situation nouvelle résultant de la fin de la guerre.

(Suite en page 5.)



Du 8 au 13 février 1962, des journées désormais historiques... où le peuple français a prouvé sa volonté de paix en Algérie

ALGÉRIE

une seule et même lutte

Nous sommes solidaires des millions d'hommes qui luttent pour une vie digne...
La plus humble action d'entreprise peut être conduite dans une perspective à la dimension de l'humanité.
L'angoissante question de l'Afrique du Nord...

Rapport d'orientation : Congrès Métaux C.F.T.C., Nantes 1952

Au moment où se dessinent les perspectives de paix en Algérie, il n'est pas inutile de jeter un regard sur les positions de notre Fédération tout au long de ces sanglantes dernières années.

Il ne s'agit pas de jouer « à ceux qui avaient raison », « à ceux qui l'ont toujours dit ». Nous le ferons d'autant moins que nous regrettons de ne pas avoir été capables de faire cesser rapidement cette guerre.

Cependant, au moment où tant de personnes et de partis vont voler au secours de la victoire, il n'est pas inutile de rappeler les positions de notre Fédération.

Des positions claires et constantes

Nous rappelons en exergue la position de la Fédération lors du congrès fédéral 1952. Certes, à l'époque, il s'agissait surtout de la Tunisie et du Maroc, mais il n'était point besoin d'être prophète pour discerner ce qui se préparait en Algérie.

Nous déclarions d'ailleurs, à propos de l'Indochine : « Dans l'Union Française, le conflit du Viet-Nam sous le seul aspect d'une lutte pour la sauvegarde des libertés démocratiques contre le communisme n'est pas concevable pour nous. »

Car, à l'époque, certains rêvaient déjà de nous entraîner dans une « croisade » contre le communisme et pour la défense des valeurs occidentales.

Est-ce ton frère ?

« La Voix des Métaux » d'avril-mai 1954 consacrait une page

entière aux problèmes des Nord-Africains en France.

« Le racisme pourra-t-il un jour disparaître du pays de la liberté ? »

« Les ouvriers français qui luttent nous aideront-ils un jour à vivre vraiment libres ? »

Telle était la question posée par un Nord-Africain.

Au moment où la guerre va prendre fin mais où le racisme continue de sévir (dans une ville importante de Normandie plus de 100 Algériens inscrits à la main-d'œuvre, des offres d'emploi ; il y en a... mais par pour les Nord-Africains, et comble de l'odieux là où le patron a embauché, c'est le contremaître qui a refusé), en mars 1962 comme en avril-mai 1954 nous posons la même question : « Est-ce ton frère » et aujourd'hui comme hier nous répondons : oui.

Emancipation des travailleurs

Depuis plus de 10 ans, inlassablement, à contre-courant nous avons affirmé nos positions.

« Le congrès engage le gouvernement à rechercher les conditions nécessaires pour assurer la sécurité de toutes les nations et le maintien de la paix tout en donnant en Afrique du Nord et dans les territoires d'outre-mer la liberté effective aux peuples et garantissant l'émancipation sociale des travailleurs. »

(Congrès Métaux Belfort 1954).

Quatre ans après, le Bureau fédéral maintenait fermement sa ligne de conduite lorsqu'il réaffirmait que :

« La défense des libertés ne devait revêtir aucune interprétation selon les pays, les régimes ou les personnes. »

Qu'il s'agisse, en effet, de Sakiet ou de Poznan, de Barcelone ou de Budapest la liberté est indivisible.

Notre action

Si elle n'a pas été aussi dynamique et efficace que nous l'aurions désiré, elle n'en a pas moins été constante.

Outre les manifestations et débrayages lors des tentatives de putsch, des milliers de militants ont popularisé, expliqué les positions contribuant ainsi à une prise de conscience des travailleurs « conditionnés » par la presse ou la radio.

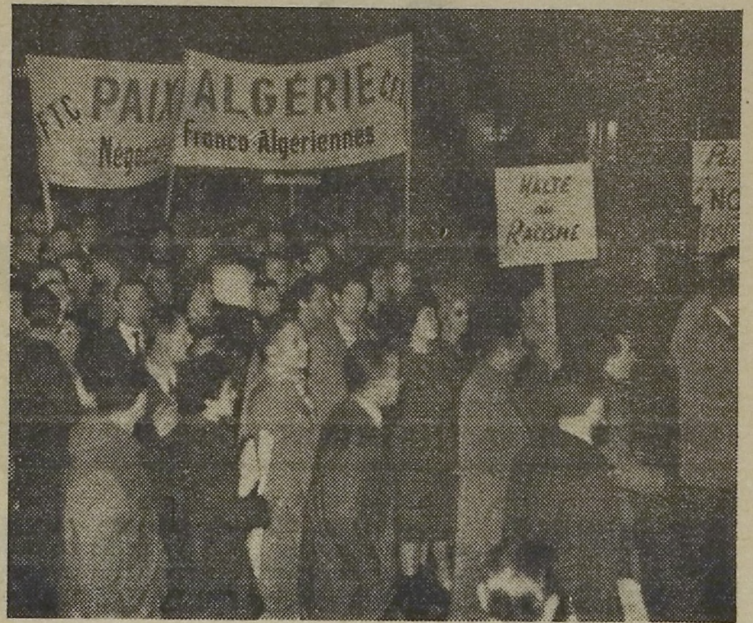
Depuis des années, nous n'avons cessé de réclamer ce que la plupart reconnaissent maintenant comme nécessaire ou inéluctable : l'indépendance du peuple algérien et la négociation avec le F.L.N. ; en expliquant que ce n'était pas là, une position partisane ou antinationale mais la seule position que nous pouvions et que nous devions avoir en tant qu'organisation syndicale.

C'est ce que rappelait la « Voix des Métaux » de septembre 1961.

« C'est pourquoi notre C.F.T.C. « Métaux, fidèle à la tradition du mouvement ouvrier français et international appelle « tous ses militants, ses adhérents et les travailleurs, à intensifier, dans le cadre de ses directives, toute action susceptible de favoriser l'aboutissement « de la paix en Algérie et dans « le monde. »

Une seule et même lutte

Pour notre syndicalisme, c'est



une seule et même lutte que nous menons depuis des années.

La lutte revendicative n'a pas été mise en sommeil, parallèlement à nos positions et à notre action pour la paix et les libertés, le syndicalisme a apporté aux travailleurs, les régimes complémentaires de retraites et de chômage, troisième semaine de congés payés l'amélioration d'avantages sociaux (jours fériés payés, jours de congés exceptionnels...) sans parler des augmentations de salaires, sans compter les milliers de camarades qui ont été défendus par le syndicat.

Mais la lutte que nous menons sur le plan de l'entreprise pour que soit amélioré le sort du travailleur, pour que soit reconnue sa dignité, pour qu'il ait sa part de responsabilité à l'usine et dans le pays est inséparable, est la même que celle qui est menée à travers le monde -- et quel que soit le peuple -- pour la dignité, la liberté, l'amélioration du bien-être.

Notre lutte continue

Elle continue bien sûr sur le plan revendicatif mais elle se poursuit aussi pour la paix, pour la démocratie et pour les libertés et toutes les menaces sont loin d'être écartées.

Par ailleurs, nos responsabilités demeurent vis-à-vis de l'Algérie ; il serait trop simple -- et inacceptable pour des syndicalistes -- de penser que désormais ce qui se passe en Algérie ne nous concerne plus.

Pour nous il n'y a de véritable décolonisation que dans la mesure

où l'exploitation cède la place à la collaboration, le mépris à la fraternité.

C'est notre pays qui a lancé à travers le monde ces notions de Liberté-Egalité-Fraternité ; malgré les malheurs de ces dernières années nous n'allons tout de même pas renier ce que nous avons appris aux autres.

Bientôt...

LE 4^e
MAGAZINE
HÉLIO
en couleurs
NUMERO
DU 1^{er} MAI

(IL PARVIENDRA POUR LE 15 AVRIL)

Dès maintenant, préparez sa diffusion

Soyez dignes de votre AUTOMOBILE

Tel est l'admirable slogan lancé par une maison de publicité américaine. Voilà qui situe bien une certaine civilisation ; voilà aussi qui doit permettre un renouvellement du vocabulaire.

Votre patron n'aura plus une tête de « singe » mais suivant la marque de la voiture directoriale, une tête de « Versailles » ou de « D. S. » ; drôle d'I.D. quand même. Si vous entendez crier dans la rue : « Va donc eh ! petite tête de 2 CV », il ne pourra s'agir évidemment que d'un O.S. ; « Tête de Simca » ne pouvant être qu'injurieux et assimilé à « fasciste » ou tout au moins à « jaune » vu le climat qui règne dans cette entreprise.

Et puis, pourquoi ne pas étendre cette heureuse formule d'autant que c'est la saison des Arts Ménagers ? « Tête d'aspirateur » désignera, c'est certain, votre perceuse ; « tête de frigidaire », votre voisin antipathique et si vos relations ne sont pas bonnes, votre belle-mère ; « tête de disque bleu », au choix, un fumeur enragé ou le contractuel de la zone bleue. Ah ! l'admirable époque où certains veulent voir résider la dignité dans la voiture, le frigidaire ou la télé !

Pourquoi pas dans la pou-belle, d'autant qu'on les fait de plus en plus -- et c'est normal par les temps qui courent -- en « plastic ».

JEAN-PIERRE.

ELECTIONS DE DÉLÉGUÉS

Les travailleurs nous font confiance

En 1961, la confiance des travailleurs envers la C.F.T.C.-Métaux a augmenté dans des proportions notables, et nous soulignons en décembre dernier dans la « Voix des Métaux » l'importance de cette progression. L'année syndicale nouvelle qui a débuté en septembre dernier voit les résultats d'élections professionnelles confirmer cette confiance des travailleurs envers notre organisation. Comme chaque trimestre, la Fédération de la Métallurgie C.F.T.C. a établi une statistique analysant les résultats d'élections de délégués du personnel et les comparant à ceux de l'année précédente.

Comme nous le constatons, pour 65 établissements totalisant 123 000 travailleurs, la C.F.T.C. gagne 3 419 voix et 2,5 % sur les inscrits, alors que la C.G.T. perd 2 238 voix et 2,2 % sur les inscrits et Force Ouvrière perd 499 voix et 0,4 %.

Les autres organisations étant de peu d'importance sont en voie de disparition. Mieux que de longues explications, ces chiffres sont significatifs. Ils montrent combien sont appréciées les positions de notre organisation, comment sont jugés nos militants, nos délégués et l'action menée à tous les échelons de notre

C.F.T.C.-Métaux. Et à côté des résultats, des chiffres concernant les élections de délégués du personnel, il faudrait citer les résultats positifs nombreux lors des élections de comités d'entreprise.

Citons parmi les plus récents : — S.A.C.M. (Usines du Haut-Rhin), les résultats, tous collèges réunis, donnent pour 5 800 travailleurs inscrits :

C.F.T.C. : 1 875 voix (gain de 268 voix et de 4 élus).

C.G.T. : 1 770 voix (perte de 236 voix et de 2 élus).

F.O. : 319 voix (perte de 93 voix et de 2 élus).

C.G.C. : 180 voix (gain de 5 voix).

La C.G.T. perd une majorité qu'elle détenait depuis 1936.

— International Harvester (C.I.M.A.) Usine de Croix, avec une baisse d'électeurs inscrits de 375, pour les deux collèges totalisant 3 456 électeurs inscrits :

La C.F.T.C. obtient 794 voix, gagnant 155 voix et 8,38 %.

La C.G.T. obtient 1 292 voix, perdant 409 voix et 8,06 %.

F.O. avec 618 voix, perdant 85 voix et 0,22 %.

A l'usine de St-Dizier de la mē-

me Société, malgré également une diminution importante du personnel, la C.F.T.C. avec 360 voix en gagne 14 dans le collège ouvrier ; la C.G.T. avec 1 115 en perd 465, et F.O. avec 251 en perd 60. Au second collège, avec 142 voix, la C.F.T.C. devient la première organisation.

Il faudrait souligner également la victoire remportée aux Fonderies de Pont-à-Mousson (M.-et-M.), aux toutes dernières élections de délégués du personnel où avec 1 010 voix, la C.F.T.C. emporte tous les sièges, la C.G.T. n'ayant pu cette année présenter de liste.

Camarades métallos, ouvriers et mensuels, ceci est un encouragement pour les élections qui vont se dérouler dans les semaines et les mois qui viennent.

Notre dynamisme, la valeur de nos militants, la justesse de nos positions, feront que nous irons chaque jour davantage vers des perspectives d'un salut véritable de la classe ouvrière.

ELECTIONS DE DELEGUES DU PERSONNEL

Statistique sur 65 établissements de la métallurgie
Comparaison 1961 (sept. 1960 - janvier 1961 ; 1962 (sept. 1961 - janvier 1962).

	Inscrits	Votants	C.G.T.	CFTC	F.O.	C.G.C. et Div.
TOTAUX 1962	123.238	95.584	47.248	29.686	6.931	1.954
1961	121.999	91.923	49.486	26.267	7.430	2.034
% sur Inscrits 1962		75,9 %	38,3 %	24 %	5,6 %	1,5 %
1961		75,3 %	40,5 %	21,5 %	6 %	1,6 %
% sur Votants 1962			50,4 %	31,7 %	7,4 %	2 %
1961			53,8 %	28,5 %	8 %	2,2 %

Le Gérant : J. LANNES

IMPRIMERIE SPECIALE
« VOIX DES METAUX »
5, rue du Cornet, Le Mans



métallurgie actions informations

15 jours de grève à la S.A.F.E.

Les ouvriers de l'entretien de la S.A.F.E., à Hagondange (Moselle), ont déclenché une grève du 1^{er} février au 15 février 1962.

La direction a lâché sur l'organisation des tournées et est revenue sur son intention d'instaurer le travail à la fiche.

Dans le domaine des salaires, les travailleurs ont obtenu des améliorations dans les classifications.

La lutte magnifique des grévistes de la S.A.F.E. a permis de marquer des points importants. Les travailleurs ont eu leur mot à dire dans l'organisation du travail de l'usine, au plan des revendications sociales.

Sanctions pour "faits de grève"

Différentes directions ont pris des sanctions à l'encontre des travailleurs qui ont participé aux arrêts de travail destinés à marquer les obsèques des victimes du 8 février.

Chez Brissonneau, à Nantes, trois délégués, dont un C.F.T.C., ont reçu une lettre d'avertissement pour « entrave au règlement intérieur ». La direction a refusé de revenir sur cette sanction et de recevoir à ce sujet les représentants des syndicats de la métallurgie. Ailleurs, les ouvriers n'ont pu reprendre le travail qu'au début de la séance de travail suivante.

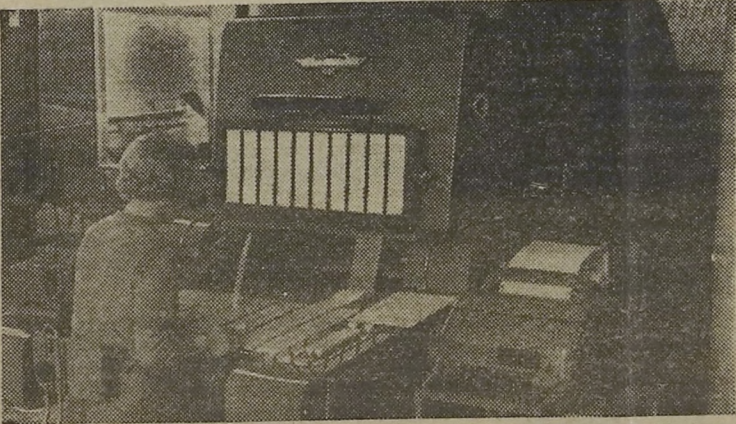
Ailleurs encore, les primes liées à l'assiduité ont été amputées de l'abattement prévu en cas d'absence non autorisée.

Chez Renault, la prime trimestrielle doit être ainsi amputée de 20 % pour tous ceux qui ont participé aux obsèques du 12 février.

Le raisonnement est connu : il y a eu arrêt de travail, la règle s'applique. Ce faisant, les directions déconsidèrent leur autorité, leurs règlements et se comportent en fidèles alliés des plastiques. Il faut que l'autorité patronale soit bien faible, ou la soif du profit bien forte, pour que la direction ait besoin de telles sanctions. De toute façon, pour le cœur, vous repasserez, elles n'en ont pas.

L'emploi dans la Navale

Suite à une demande d'audience, M. GUIHENEUF et Pierre JEANNE ont été reçus le jeudi 8 février par M. BURON, ministre des Transports. Ils ont attiré l'attention du gouvernement sur les problèmes de l'emploi : 10 000 salariés à reconverter d'ici 1965 et sur les déclassements opérés dans certains chantiers pour les ouvriers reconvertis.



Flicher automatique (électro-magnétique) de grande capacité.

Un échange de vues a également eu lieu sur l'accord réalisé entre six chantiers pour la répartition des commandes et sur le fait qu'au dire du ministre, aucun chantier n'avait déposé au ministère de projet de reconversion.

Nul doute que lors des élections prochaines, les travailleurs d'Isbergues manifestent à nouveau et d'une façon plus marquante encore leur confiance en la C.F.T.C. et ses militants.

Discussion sur les salaires dans la Métallurgie parisienne

Depuis deux mois, des discussions sont engagées pour la révision des barèmes d'octobre 1960. La C.F.T.C. défend la position suivante :

- que les barèmes des minima suivent l'évolution des salaires réels pratiqués dans la région parisienne ;

- qu'un rattrapage soit fait afin que les barèmes des minima aient une signification de garanties réelles car, en effet, la comparaison des minis garantis d'octobre 1960 fait apparaître une différence de 20 à 40 % suivant les catégories avec les salaires moyens réels.

A ce jour, après quatre réunions, aucun accord n'a pu être réalisé. Les propositions patronales (grille de 1,97 au M. à 12,95 au P3 et valeur du point mensuel à 2,72) étant considérées comme insuffisantes par les organisations syndicales.

D'autres réunions doivent avoir lieu. D'ici là, l'action de la C.F.T.C. dans la métallurgie parisienne se poursuivra pour de véritables barèmes de salaires garantis.

Action positive de la C.F.T.C. à Aisbergues (P.-de-C.)

Grâce à l'action directe de tous les travailleurs dans les secteurs déterminants, des augmentations de salaires non négligeables ont été obtenues durant l'année écoulée.

Suite à des propositions étudiées et présentées par la C.F.T.C., des avenants à la convention collective ont été signés. Ceux-ci comportent notamment des améliorations de salaires aux ouvriers déclassés par suite d'incapacité physique, et des indemnités pour les ouvriers malades plus d'un mois ou blessés plus de 15 jours (complément aux prestations de Sécurité sociale garantissant un salaire hebdomadaire de 44 heures toutes primes comprises), le délai de carence étant supprimé après deux mois de maladie. Cette garantie joue à plein pendant 3 mois, et à 75 % les 3 mois suivants.

Les deux premières années de la gestion C.F.T.C. au C.E. ont permis de grandes améliorations de fonctionnement et la création d'activités sociales nouvelles.

Réunion du Conseil de branche électrique du 17 février

Le Conseil de Branche Electrique s'est réuni le 17 février avec la participation des représentants des principales sous-branches de la Construction Electrique. Au plan de l'action figurent un élargissement de la lutte pour la suppression du salaire au rendement et l'attribution de la quatrième semaine de congés payés.

Union Métaux de l'Orléanais

La première réunion du bureau de l'Union Métaux de l'Orléanais a eu lieu le 27 janvier, à Orléans. P. RAFFIN a été désigné secrétaire général, et A. DESSARTS (Vierzon), président de cette nouvelle Union Métaux.

IMPOTS

Une plaquette « Comment calculer le montant des impôts » a été publiée dans « Syndicalisme Hebdomadaire » n° 867.

Il ne nous a pas été possible de la reprendre dans ce numéro. Veuillez la réclamer à votre syndicat.



C'EST l'un des objectifs prioritaires de la Fédération, objectif qui n'est ni utopique, ni démagogique. LA 4^e SEMAINE EST DEJA UNE REALITE pour plusieurs entreprises de la Métallurgie.

Citons, par exemple, Dassault, Télémechanique, Messier, et plus récemment les Moteurs Baudoin, de Marseille.

Par ailleurs, des dizaines de milliers de « métallos » en bénéficient après 15 ou 20 ans d'ancienneté.

Notre action doit tendre à ce que cette mesure soit étendue à l'ensemble des salariés de la métallurgie.

LA 4^e SEMAINE EST UNE NECESSITE dans notre civilisation « moderne », le travail qui met de plus en plus les nerfs à rude épreuve, les journées de travail interminables avec les déplacements, le travail par postes, les conditions de vie notamment dans les grandes villes, tout cela nécessite que le travailleur puisse récupérer et se détendre.

LA 4^e SEMAINE EST UN DES ASPECTS DE LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL, et à un moment où le Gouvernement prévoit non un avancement de l'âge de la retraite, mais un recul, la réduction du temps de travail doit s'effectuer par l'intermédiaire de la 4^e semaine.

LA 4^e SEMAINE DOIT AUSSI PERMETTRE UNE PLUS GRANDE CULTURE : le travailleur, comme les autres, a le droit de pouvoir découvrir le monde, les hommes qui l'entourent ; il a le droit, lui aussi, de goûter les joies de la mer ou de la montagne, de pouvoir se distraire, de « vivre » avec sa femme et ses enfants.

LA 4^e SEMAINE SERA LE RESULTAT DE L'ACTION que nous mènerons dans les semaines qui viennent pour que le plus rapidement possible cette 4^e semaine soit une réalité pour l'ensemble des métallurgistes. Dans ce domaine, comme dans les autres, l'efficacité dépend de l'action ?

TOUS A L'ACTION POUR LA 4^e SEMAINE DE CONGES PAYES.

Le IV^e plan et la construction électrique

Trois groupes de travail ont étudié, dans le cadre du IV^e Plan, les prévisions concernant l'industrie de la construction électrique. L'un concernant les industries radioélectriques, le second les matériels pour l'équipement ménager et le troisième le reste de la construction électrique.

Les représentants de la Fédération ont participé aux travaux de ces différents groupes de travail. Ils n'ont pu donner leur accord aux conclusions auxquelles sont parvenus ces groupes de travail.

Les méthodes de travail utilisées n'ont pas permis une étude et une discussion en profondeur. En effet, pour prendre l'exemple du troisième groupe de travail, celui de la construction électrique proprement dite, les documents à discuter ont été remis très souvent au dernier moment ; il existait d'ailleurs une disproportion évidente entre la partie ouvrière représentée par un syndicaliste de chaque tendance et la partie patronale qui alignait une dizaine de patrons et de fonctionnaires syndicaux. Bien mieux, avant que le groupe de travail en ait délibéré, le rapport général de la commission des industries de transformation faisait état de chiffres valant prévisions pour la construction électrique ! Et ces chiffres n'étaient même pas ceux figu-

rant dans les documents préparatoires remis au groupe de travail.

De même, nous n'avons pu donner notre accord au contenu du rapport du groupe.

Là encore, prenons par exemple le rapport du groupe de travail « construction électrique ».

Nous n'avons pu obtenir que les travaux de ce groupe commencent par une discussion sincère sur les résultats obtenus dans le cadre du III^e Plan alors que des distorsions importantes étaient apparues entre prévisions et réalisations et que la structure de la construction électrique avait évolué de façon spectaculaire sous l'effet conjugué de la concentration financière des capitaux et de la décentralisation en province d'un certain nombre d'usines de production.

Les prévisions demandées au groupe de travail ont été essentiellement d'ordre économique. Le rapport ne fait état d'aucun objectif en matière sociale notamment en ce qui concerne l'amélioration du pouvoir d'achat, la suppression de la liaison entre le salaire et la cadence de travail, la réduction du temps de travail, l'octroi de nouveaux avantages sociaux. Cependant, l'expansion rapide et spectaculaire de la construction électrique aurait permis que cette

industrie se fixât des objectifs particuliers en pareille matière.

Le nombre et la localisation des emplois qui seront créés en province demeurent hypothétiques parce que les opérations de décentralisation sont fonction de la bonne volonté des entreprises.

Dans le domaine purement économique, les prévisions en matière d'accroissement des effectifs, de commerce extérieur et d'investissements ne descendent pas au niveau des sous-branches.

Cet exemple concret des travaux d'un groupe de travail du IV^e Plan marque toute la distance qui existe entre le contenu des discours officiels et la façon dont le plan a été élaboré dans la pratique.

Ce que nous voulons pour le V^e Plan, c'est :

- Une participation à part entière des organisations ouvrières.
- Une délégation syndicale aussi importante que la délégation patronale.
- La communication au comité d'entreprise des résultats de l'enquête qui sera demandée aux entreprises pour l'élaboration du plan.
- La définition d'objectifs d'ordre social, particuliers à la construction électrique.

Jean-Paul MURCIER.

Gestetner

- SES NOUVEAUX DUPLICATEURS AUTOMATIQUES (7 modèles à la portée de tous les budgets)
- SES STENCILS MANUSCRITS, TYPOGRAPHIQUES, PHOTOGRAPHIQUES ET ÉLECTRONIQUES,

pour l'impression économique et rapide de toutes CIRCULAIRES, AFFICHETTES, CONVOCATIONS ET BULLETINS DE LIAISON
Brochure gratuite "GESTETNER AU SERVICE DES GROUPEMENTS ET SYNDICATS" sur demande à :

GESTETNER - 71, Rue Camille-Groult - Vitry (Seine) - ITA. 47-85 - Sce G. 78

CHAQUE DIMANCHE, LA FEMME DU CANADA

DÉJEUNE AU RESTAURANT

A l'occasion du Bureau de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens qui a eu lieu dernièrement au Canada, Simone TROISGROS, secrétaire générale adjointe de la C.F.T.C., a pris contact avec un certain nombre de femmes et de familles canadiennes. Dans l'article ci-dessous, elle nous rapporte ses impressions sur la vie au Canada et notamment sur la vie de la femme dans ce pays.

EST-IL possible de parler de la vie au Canada lorsque l'on n'a pu y séjourner que quinze jours et qu'à travers le pays on a été frappé tout à la fois par l'allure de MONTREAL, ville très américanisée, par QUEBEC, très vieille France, la beauté des grands lacs, l'étendue des réserves de chasse ; par la région de CHICOUTIMI où, dans le vent froid, les gens, dignes et fiers, vous accueillent à la fois solennellement et fraternellement, tout autant que par l'enjouement de ceux de SHERBROOK ?

Eh bien, oui, on peut se faire une idée sur quelques points et, en l'occurrence, il s'agissait, pour moi, d'approcher de près des familles et de me rendre compte de ce qu'est la condition de la femme au Canada.

Une magnifique organisation de ce séjour réalisée par les militants de la Confédération des Syndicats nationaux, par leur famille et plus spécialement par le dévouement de la vice-présidente de la Confédération, notre amie Jeanne DUVAL, m'a permis de voir beaucoup de choses et d'avoir réponse à toutes les questions que pose toute personne arrivant dans un pays qu'elle ne connaît pas et qui se présente à elle sous un jour très caractéristique.

Si MONTREAL et QUEBEC sont de très grandes villes sur lesquelles il y aurait tant de choses intéressantes à dire, quelle admiration pour les sorties de ville, les banlieues où le nombre et la variété des petites maisons, chalets merveilleux, font qu'à chaque pas vous vous dites : « Voilà celui qui me plairait » ; mais il y en a tant que l'on ne sait plus lequel choisir et que l'on en rêve ! Véritablement, on reste sous le charme de ce qui, chez nous, n'apparaît pas possible : pas de murs ni de barrières, des pelouses devant et, entre chaque maison, des fleurs, constatation que personne ne craint rien du voisin et que, même sans volets, on part et on revient l'esprit tranquille et la joie au cœur de pénétrer dans son chez soi accueillant avec son installation rationnelle.

J'ai visité de nombreuses maisons, de très confortables ; peut-être me direz-vous que les amis qui nous recevaient n'étaient probablement pas de condition la plus modeste.

Alors, j'ai voulu aller à la sortie de Montréal, dans un coin où habitent des

familles d'ouvriers d'ateliers et d'usines et où les petites maisons ont toutes le même style. C'est chez M^{me} DUVAL que l'on nous conduit. Encore, direz-vous, mais au Canada, les noms bien français, bien de chez nous !... se retrouvent couramment.

Des logements confortables

M^{me} DUVAL nous reçoit à l'improviste ; son mari est ouvrier mécanicien et, pour le Canada, a un salaire moyen. La maison est à eux : ils ont eu un prêt, mais très rapidement ils l'ont remboursé. Cette famille comprend six personnes : les parents, trois filles (dont deux font des études et la troisième commence à travailler) et la grand-maman.

C'est avec fierté que M^{me} DUVAL nous fait visiter la maison qui correspond au même type que j'avais vu plusieurs fois. Au premier étage, un living-salon, trois chambres, une salle de bains, une cuisine très grande, un équipement magnifique dépassant de beaucoup ce que l'on peut voir en France et, ce que toutes les familles canadiennes réalisent : un aménagement du sous-sol doublant le confort de la maison comprenant une salle de musique, une salle de jeux et de travail pour les enfants, un petit coin de travail couture et repassage et celui du bricoleur (pas de tas de charbon, mais le chauffage électrique !). Qu'il est doux et plaisant de se retrouver dans un tel sous-sol ! Presque partout, le garage est accolé, en appentis, à la maison. La famille DUVAL a sa voiture ; 67 % des ménages en possèdent une, 7 % en possèdent deux, dit-on.

La grande majorité des familles a ce qu'on appelle une résidence d'été, voire un modeste chalet en bois permettant d'y passer les week-ends aux beaux jours : campagne et pêche ; l'hiver, le ski pratiqué par presque tous les Canadiens, petits et grands.

Les salaires féminins très inférieurs

La proportion des femmes dans la population active est d'environ 25 % ; malheureusement, indépendamment des Administrations, des Services hospitaliers, du Textile, elles semblent maintenues, même en ce qui concerne les vendeuses, dans ce que l'on appelle la manutention. Le prolongement de la scolarité, l'action des Syndicats pour l'accession des femmes à la formation professionnelle, doivent aboutir à des résultats, mais une grande campagne est à mener par l'ensemble des travailleuses pour obtenir l'égalité des salaires. En 1959, dans la fabrication — et la différence ne s'est pas atténuée —, le salaire hebdomadaire des femmes était, pour un même travail, de 43,36 dollars, et celui des hommes de 79,20 dollars.



La rue Sainte-Catherine à Montréal (photo Viollet)

Il m'a été donné l'occasion, du reste, de prendre la parole au cours d'une importante réunion publique d'enseignants, pour démontrer qu'en toute justice instituteur et institutrice, à compétence égale, devaient avoir le même salaire.

La femme canadienne se distingue nettement de la femme américaine. Elle apparaît assez soumise à son mari, c'est une femme d'intérieur remarquable, très attachée à élever elle-même ses enfants. L'éducation de ceux-ci est très bonne et ne peut être comparée à celle que l'on pratique en Amérique. La famille est très unie, le foyer est un centre de rencontre, de détente ; lorsque le jeune garçon ou la jeune fille commencent à travailler, la coutume veut qu'ils paient une pension à leurs parents et qu'ils gardent le reste de leur salaire, avec gestion de leur petit budget.

La mère de famille libérée le dimanche

La durée du travail est, en général, de 40 heures avec la semaine anglaise. Les horaires sont, le plus souvent, de 8 h. à 17 h. ou 17 h. 30, avec un arrêt pour le déjeuner, habituellement pris dans un self-service.

L'équipement ménager est remarquable et il est facile d'évaluer que le niveau de vie est nettement supérieur à celui que connaissent les familles françaises. Les statistiques affirment, ce qui peut être constaté réellement, que 96 % des foyers canadiens possèdent des appareils radiophoniques, 81 % des téléviseurs, 91 % des réfrigérateurs.

De plus en plus se développe le système des « Buanderettes », installation de machines à laver qui, en une demi-heure, pour la modeste somme équivalente à 2 NF, lavent et séchent le linge individuellement.

J'en ai visité plusieurs et j'ai été à même de constater qu'en fait la majorité des utilisateurs étaient des hommes et des fillettes qui, en appuyant sur deux boutons, ramenaient, en un temps très court, la lessive de toute la famille.

La femme qui reste au foyer et celle qui travaille professionnellement ont des temps libres. J'ai été quelque peu étonnée de voir, dans des restaurants de diverses catégories, plusieurs chaises d'enfants, et j'ai ainsi appris que, bien souvent le dimanche, lorsque la famille ne s'évadait pas de sa localité, il était de coutume qu'elle déjeune au restaurant, le dîner étant prévu léger et sans grande préparation. Ainsi veut-on que la mère de famille ne soit pas astreinte le dimanche aux servitudes habituelles.

Le centre d'achats

L'approvisionnement ne se fait, en réalité, qu'une fois par semaine et plus spécialement le jeudi ou le vendredi, en fin

d'après-midi. Il faut dire qu'en général les salariés sont payés toutes les semaines, soit le jeudi ou le vendredi.

A chaque regroupement d'habitations, appelé « Centre domiciliaire », est créé un CENTRE D'ACHATS. Il en existe couvrant plusieurs kilomètres.

Les magasins se trouvent les uns près des autres. C'est le centre commercial ; des milliers de voitures stationnent dans les parkings, surtout en fin de semaine. L'acheteuse, voire la famille, y circule, fait tous ses achats. Au super-service alimentation, on peut facilement, si on le désire, se faire livrer, sinon, si les paquets sont lourds, ils partent sur un tapis roulant vers une gare-auto extérieure où, passant avec sa voiture, sur le remise d'un ticket, on prend possession de ses emplettes.

De plus en plus se généralisent ces centres d'achats, à côté desquels s'ajoutent de grandes salles de bowling, jeu particulièrement en vedette, mais beaucoup moins que le hockey sur glace, où la famille entière aime à suivre les magnifiques démonstrations de ce sport particulièrement coté au Canada.

Tout n'est pas résolu...

En ajoutant à tout cela le magnifique paysage que l'on peut voir en quittant les grandes villes, peut-on dire que la vie est belle et sans difficulté au Canada ? Hélas, non ! Car tout pays a ses problèmes. Celui du chômage au Canada, difficile à résoudre lorsque le froid paralyse des régions entières, s'ajoute à des préoccupations de planification économique qui n'échappent pas à nos amis syndicalistes.

D'autre part, la grande facilité offerte par un crédit excessivement développé entraîne des gens à vivre au-dessus de leurs moyens. C'est pourquoi notre amie, avec son accent si sympathique, ses positions réalistes et énergiques, me précisait : « Pour réussir au Canada, c'est-à-dire vivre correctement et bien, il faut avoir de la volonté, du courage, de la qualification et de l'ordre. »

Les Canadiens sont à une période marquante de leur histoire : ils veulent supprimer les influences américaines dans la politique, se libérer de celles, économiques, de l'Angleterre, et pour cela réorganiser à la fois les structures économiques et politiques de leur pays.

Les femmes ne veulent pas rester en dehors de l'action entreprise ; elles veulent s'intéresser à la politique. Travailleuses, elles entendent participer effectivement à l'action syndicale et aux responsabilités. Une chose extrêmement sympathique : les femmes de militants syndicalistes, sur le plan des localités, se retrouvent une fois par mois. Indépendamment de la tasse de thé et des petits gâteaux offerts par l'Union, elles entendent être mises au courant de l'action de celle-ci et assistent à des conférences portant sur différents et larges sujets.

Il n'y a pas de doute, hommes et femmes du Canada marchent et travaillent ensemble dans la voie d'une évolution ; et c'est avec une amitié très fraternelle que nous nous en réjouissons.

Simone TROISGROS.



A Vancouver, dans un Lunch bar (photo Viollet)

8 FÉVRIER - 13 FÉVRIER 1962

(Suite de la première page)



Le 8 février 1962, des milliers de Parisiens sont venus manifester, à l'appel de la C.F.T.C., de la C.G.T., de l'U.N.E.F. et de la F.E.N. Ils sont venus clamer leur volonté de paix en Algérie, leur opposition aux tentatives de l'O.A.S. Mais le pouvoir, dont l'attitude est plus qu'équivoque, fait matraquer ceux qui veulent défendre la démocratie. Il y aura huit morts ce soir-là ! (Notre photo : une ambulance arrive sur les lieux.)



Chantage ou menaces, enlèvements, plastiquages, assassinats se multiplient. C'est pour protester contre l'O.A.S. et sa volonté d'instaurer le fascisme, c'est pour protester contre ses moyens d'action odieux que la manifestation du 8 février a été décidée. La semaine suivante, le jeudi 15 février dans l'après-midi, c'est le domicile de notre ami Albert DETRAZ, membre du Bureau confédéral, qui a été visé. La femme et les enfants d'Albert DETRAZ ont échappé de peu à l'attentat. (Notre photo : le trou béant après l'explosion et l'effondrement d'une partie du mur dans la rue.)



Une délégation des dirigeants de la Confédération et de l'Union régionale parisienne se trouvait en tête de ce cortège impressionnant et interminable qui a accompagné les victimes jusqu'au cimetière du Père Lachaise. Au nom de la C.F.T.C., Robert DUVIVIER a pris la parole. Sur notre photo : Maurice Bouladoux, président de la C.I.S.C., et Georges Levard, président de la C.F.T.C., au cimetière du Père Lachaise.

de la coopération avec l'Algérie indépendante ;
de la montée des jeunes dans la vie nationale ;
de la conjoncture internationale. »

LE SYNDICALISME, REMPART LE PLUS SOLIDE

Et puis, la démocratie, pour être vivante, ne doit-elle pas être une création continue et l'affaire de tous les citoyens.

C'est pourquoi les organisations syndicales et notamment la C.F.T.C., s'en préoccupent, particulièrement à un moment où elles apparaissent comme le rempart le plus solide pour la défense des libertés et des institutions démocratiques.

C'est pourquoi la C.F.T.C. a pris position depuis longtemps pour une paix négociée en Algérie, pour le rétablissement des libertés, pour une lutte vigoureuse et impitoyable contre l'O.A.S. et contre tous ceux qui veulent établir un régime de dictature en France.

C'est dans ce contexte que prennent tout leur sens les journées, désormais historiques, du 8 au 13 février 1962.

Alors qu'à l'appel de la C.F.T.C., de la C.G.T., de l'U.N.E.F. et de la F.E.N., le peuple de Paris était venu manifester contre l'action odieuse de l'O.A.S. (particulièrement après l'émotion provoquée par la mutilation d'une fillette par un plastiquage), les Pouvoirs publics ont fait matraquer ceux qui étaient « coupables » de s'indigner des méthodes et des buts de l'O.A.S. et de crier dans la rue « O.A.S. assassins ».

HUIT MORTS CE SOIR-LÀ A PARIS

Les organisateurs de la manifestation avaient cependant tenté d'arranger les choses avec les Pouvoirs publics et de trouver un compromis pour cette manifestation. Mais le préfet de police de Paris, après les avoir fait attendre près d'une heure, n'a daigné les recevoir qu'une minute en fin de matinée pour leur signifier qu'il était inutile de discuter et que toutes les manifestations restaient interdites.

Mais, bien que plusieurs manifestations précédentes se soient déroulées sans incidents et sans intervention de la police les Pouvoirs publics réservèrent toute leur rigueur envers le

peuple venu proclamer son attachement aux libertés républicaines.

On connaît le résultat des brutalités policières et de cette répression féroce alors que, notamment au boulevard Voltaire et au métro Charonne, la manifestation se disloquait : 8 morts ce soir-là à Paris !

Des militants C.F.T.C. ont raconté ensuite ce qu'ils ont vu et ont apporté leur témoignage devant la presse. Laissons la parole à l'un d'entre eux :

« Une centaine de manifestants étaient entassés devant l'entrée du métro Charonne. Les forces policières matraquaient les gens amassés dans le bas des marches et qui ne pouvaient pas bouger. J'ai vu les forces policières jeter des grilles d'arbres sur eux, verticalement et horizontalement. J'ai vu également les forces policières projeter des victimes blessées ou non, dans cette bouche de métro. Les gens s'étouffaient : une femme au moins est morte asphyxiée. Un groupe de policiers restait autour de la bouche de métro et matraquait ceux qui étaient en haut de l'escalier, balançant les types sur le tas ! Une table de café a été jetée par-dessus la mêlée. Les agents ont même chargé ceux qui dégageaient les blessés pour les soigner. Tout ce qui sortait de la bouche du métro était systématiquement matraqué. »

VIVRE DANS LA PAIX ET DANS LA LIBERTÉ

L'émotion a été vive dans tout le pays et les travailleurs ont débrayé en signe de protestation. A l'appel de la C.F.T.C., un arrêt de travail d'une demi-heure a eu lieu en fin de matinée, le 12 février.

Puis, le mardi 13 au matin, date à laquelle furent finalement fixées les funérailles des victimes, un arrêt de travail d'une matinée eut lieu dans l'ensemble du pays cependant qu'une foule innombrable suivait jusqu'au cimetière du Père-Lachaise ceux qui étaient tombés en clamant leur volonté de vivre libres.

Cette démonstration imposante et digne a montré que l'immense majorité de la population du peuple français ne veut pas d'un régime fasciste, mais veut vivre dans la paix et dans la liberté.

C'est cette volonté dont il doit être tenu compte. C'est sur cette volonté qu'il faut s'appuyer et qu'il faut compter. Mais les événements de ces dernières semaines l'ont démontré : c'est d'abord sur lui-même que le peuple doit compter. S'il le faut, il saura s'opposer à toutes les aventures fascistes en France.



L'hommage du peuple parisien aux victimes de la manifestation du 8 février a été massif. Il est impossible d'évaluer exactement cette foule que les organisations syndicales de la région parisienne ont évaluée, pour leur part, à un million de personnes.

Ce qu'il y a de certain, c'est que cette gigantesque démonstration, digne et émouvante, ainsi que les arrêts de travail qui ont eu lieu dans tout le pays, ont eu un profond retentissement, non seulement en France mais aussi à l'étranger.

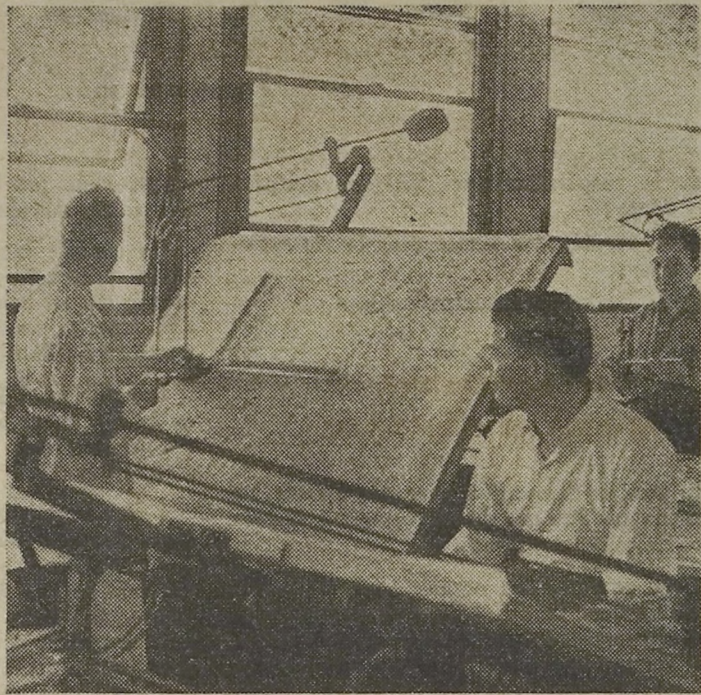
MENSUELS

Les E.T.D.A.M.

DE LA

SIDÉRURGIE

DE L'EST



ET LES CLASSIFICATIONS

DEPUIS longtemps les représentants de la C.F.T.C. demandaient au patronat de la sidérurgie de l'Est des discussions approfondies dans le but de réviser et d'adapter les classifications. Les Chambres syndicales de la sidérurgie de Moselle et de Meurthe-et-Moselle ont remis aux organisations des travailleurs un document élaboré unilatéralement, sans discussions paritaires.

Chaque section syndicale « Mensuels » de la région a analysé la proposition patronale. La Commission Exécutive E.T.D.A.M.-C.F.T.C. de la sidérurgie de l'Est, réunie le 27 janvier et 5 février 1962 a fait la synthèse des travaux des sections et abouti aux constatations suivantes : le projet patronal :

- coupe les mensuels, en deux castes : les administratifs et les techniciens (A.M.-T. et dessinateurs).
- crée deux hiérarchies distinctes et superposées :
 - 10 classes pour les « Techniciens » ;
 - 19 échelles pour les « Administratifs » ;
 - la courbe hiérarchique des Administratifs est inférieure à l'autre.
- harmonise « par le bas » les classifications contenues dans les deux avenants (l'un de Moselle et l'autre de Meurthe-et-Moselle) des conventions collectives.
- fixe des niveaux et des critères d'appréciation incompatibles avec les fonctions actuelles et les réalités de l'emploi.

tion incompatibles avec les fonctions actuelles et les réalités de l'emploi.

— supprime toute promotion à l'expérience. Le caractère PLUS GENERAL des garanties qui seraient ainsi contenues dans les Conventions collectives accroîtrait la liberté de décision unilatérale des directions.

Ce risque d'arbitraire n'est naturellement point contrebalancé par des discussions paritaires dans les usines en vue de l'application des classifications nouvelles. Le projet patronal est muet sur ce point.

La C.F.T.C. demande une véritable négociation et en conséquence, la détermination du cadre, des idées directrices, des critères généraux des classifications nouvelles.

La Fédération a maintes fois insisté sur les transformations des emplois, le décalage entre les classifications et les réalités.

D'une manière générale, la dernière session des responsables mensuels métaux a démontré l'impérieuse nécessité de travailler d'arrache-pied à ces problèmes et proposé des solutions efficaces et justes.

La bataille engagée par les mensuels de la sidérurgie de l'Est est suivie et soutenue avec force par la Fédération. Son déroulement intéresse tous les mensuels métaux.

L. ZILLIOX.

CHARGES SOCIALES ET REVENDICATIONS OUVRIÈRES

Pour contrer les revendications ouvrières d'augmentation des salaires, d'amélioration des avantages sociaux : jours fériés, congés payés, indemnisation maladie... les patrons mettent en avant un coût salarial élevé en France, et des charges sociales importantes par rapport aux autres pays européens notamment.

Jusqu'ici, il n'était pas toujours facile d'apporter des éléments précis de réponse, les comparaisons de salaires et charges sociales étant assez complexes à effectuer entre les divers pays.

Une étude récemment publiée par l'Office Statistique des Communautés Européennes vient apporter de la clarté dans cette question, en analysant les coûts de main-d'œuvre et les charges sociales directes et indirectes pour l'année 1959.

Enquête réalisée au niveau des pays de la C.E.E. pour l'ensemble des établissements comptant au moins 50 travailleurs, et pour 14 branches industrielles importantes ; les enseignements qu'elle dégage peuvent difficilement être contestés, les renseignements de base étant fournis par les entreprises elles-mêmes, sous contrôle d'experts gouvernementaux et patronaux.

Sans entrer dans le détail des quelque 170 pages du document, il est bon de souligner divers points.

a) SALAIRES ET CHARGES PATRONALES POUR LES OUVRIERS

Le montant horaire moyen des dépenses en salaires et en charges représenté pour les divers pays (ramené en francs belges) :

— Allemagne (R.F.)	40,42 F.B.
— France	39,94 —
— Belgique	39,59 —
— Pays-Bas	34,51 —
— Italie	32,41 —

Donc, l'Allemagne a le coût de main-d'œuvre le plus élevé ; les trois pays : Allemagne, France et Belgique étant dans le peloton de tête, distançant nettement les Pays-Bas et l'Italie, la différence entre les deux groupes étant de l'ordre de 15 à 25 %.

Parmi les industries englobées dans

	Allemagne	Belgique	France	Italie	Pays-Bas
Machines-outils	2 065 h.	1 972 h.	2 137 h.	2 313 h.	—
Electrotechnique	1 960	1 950	2 188	2 219	2 188 h.
Construction navale	2 087	1 884	2 167	2 051	2 191
Automobile	1 991	—	2 147	2 161	—

André SOULAT.

l'enquête, les coûts les plus élevés sont en général ceux de l'industrie automobile et des constructions navales ; les coûts les plus bas étant dans des industries de la porcelaine et du textile.

b) SALAIRES ET CHARGES POUR LES TRAVAILLEURS MENSUELS

Le montant moyen mensuel des dépenses en salaires et en charges pour les employés représente, toujours en francs belges :

— Italie	14 900 F.B.
— Belgique	14 400 —
— France	13 800 —
— Allemagne	12 800 —
— Pays-Bas	11 100 —

Pour ces catégories professionnelles, les coûts de main-d'œuvre les plus élevés sont donc en Italie et en Belgique.

c) REPARTITION DU COUT SALARIAL

La structure des dépenses en salaires et charges patronales est différente selon les pays.

Le salaire direct représente en % du coût salarial total, respectivement pour les ouvriers et les mensuels :

	Ouvriers	Mensuels
Allemagne	68,21 %	61,74 %
Belgique	69,37 %	67,89 %
France	59,93 %	62,62 %
Italie	51,28 %	53,81 %
Pays-Bas	67,64 %	63,16 %

Il ressort donc de cette enquête que, d'une part, la France n'est pas en avant des autres pays pour son coût salarial global, et que d'autre part, en ce qui concerne les charges en elles-mêmes, leur proportion par rapport à l'ensemble du coût salarial est très diverse selon les pays, mais là encore la France ne se singularise pas particulièrement.

d) DUREE DU TRAVAIL

Un tableau intéressant donne la moyenne annuelle des heures travaillées par ouvrier. Il faut souligner que là, la France se situe en queue de peloton. En effet, citons parmi les secteurs nous concernant :

INQUIÉTUDES PATRONALES

« L'Usine Nouvelle » du 22-2-62 se fait l'interprète des inquiétudes patronales devant les projets de M. Giscard d'Estaing et pose un certain nombre de questions du genre de celles-ci.

« Les chefs d'entreprise peuvent-ils toujours éviter une hausse des salaires ? L'Etat lui-même le peut-il ? N'est-il pas amené à dépasser la limite qu'il avait fixée ? »

Et cette autre question, assez amusante en somme de la part de milieux patronaux.

« D'autre part, qu'est-ce que la productivité ? Qui la mesurera ? »

Remarquons en passant que syndicalistes nous avons posé il y a déjà longtemps cette dernière question, notamment lorsque les patrons voulaient imposer dans les accords d'entreprise des clauses d'augmentation de salaires liées à la « productivité ».

Les inquiétudes patronales sont, il faut le dire, justifiées ; dans l'année « qui se voulait sociale » des 4 % Debré, le syndicalisme a démontré, une fois de plus, qu'il fallait compter avec lui.

L'année 1962 doit être, de l'avis de notre « ministre des Finances » une « année de stabilisation », nous sommes les premiers à le souhaiter en ce qui concerne les prix et les bénéfices capitalistes ; quant aux salaires, il faut qu'il soit bien clair qu'il ne peut en être question alors que l'expansion économique continue, que tous les salariés, notamment les chargés de familles, n'ont pas encore rattrapé le pouvoir d'achat de 1957, que des milliers et des milliers de salariés ont encore moins de 500 NF par mois pour vivre.

En 1962, le syndicalisme continuera de démontrer que pour solutionner les problèmes il faut autre chose que des déclarations ou des projets de « Table ronde ».

Néo-libéral, notre ministre des Finances est, paraît-il, préoccupé de maintenir la confiance, nous dit « L'Usine Nouvelle », mais au fait la confiance de qui ?

Vraisemblablement celle des entreprises, des milieux financiers et des épargnants ; quant à celle des salariés, des familles, des vieux, c'est évidemment autre chose.

« Notre confiance à nous, elle réside dans l'action syndicale que nous poursuivons sans souci des ministres qui passent, du ou des partis au pouvoir et des déclarations qui, bien souvent, nous sommes payés pour le savoir, sont entièrement gratuites. »

Nous attirons l'attention de nos lecteurs SUR LES ÉTABLISSEMENTS

E. MUGLER fils

VALENCE (Orléans)

FABRIQUE D'HORLOGERIE BIJOUTERIE

GRAND CHOIX DE BIJOUX POUR MARIAGES

Montres pour Hommes et pour Dames
Chaînes, Médailles, Colliers,
Bagues, Boucles d'oreilles,
Bracelets, etc., etc.

ENVOI FRANCO sur demande des CATALOGUES

CADEAUX

REVÈLS, ORFÈVRES, JOYELLERS, etc., etc.

CARILLONS CYCLES de PRÉCISION
Jumelles, stylographes
MACHINES à COURE

ARMES, PHOTOS, etc.

ACQUILITE & CONDITIONS SECURITES

CRÉDIT au GRE ou CLIENT

St-PARDOUX-LA-CROISILLE (Corrèze) : Hôtel BEAU SITE, cadre unique, f. culs., pêche, repos, excurs.

PRETS A FONCTIONNAIRES SUR SALAIRE
René DELORY, LAGNY (S.-et-M.)

BIENTOT
LE 4^e MAGAZINE
HÉLIO
EN COULEURS

Enfin la solution que vous attendiez pour votre ASSURANCE AUTO

PAIEMENT MENSUEL SANS MAJORATION

Formule inédite et sociale étudiée et réservée aux SALARIÉS et aux FONCTIONNAIRES sans distinction de classification.

COMMODITE : Versement mensuel par chèque ou mandat en fin de mois

ECONOMIE : Tarif habituel sans aucune majoration ni intérêts

SECURITE : Initiative de la Cie LE SOLEIL ACCIDENTS

PAIEMENT MENSUEL = BUDGET ÉQUILIBRÉ

Automobilistes renseignez-vous

Nous tenons à la disposition des COMITÉS D'ENTREPRISE et des COLLECTIVITÉS DIVERSES de la Région Parisienne des affiches destinées à informer leurs affiliés.

AGENCE FRANÇAISE D'ASSURANCE

Service Paiement Mensuel aux Salariés

113, rue des Moines - Paris 17^e - Tél. MAR. 21-55

FUTURS AUTOMOBILISTES

Demandez dès aujourd'hui la documentation qui vous sera indispensable au moment de votre achat.

BON à découper pour RECEVOIR UNE DOCUMENTATION COMPLETE

NOM : Prénom :

ADRESSE :

VEHICULE { Marque Type :

CV. Année :

Budget-type C.F.T.C.

L'indice du budget-type C.F.T.C., relatif au minimum vital moyen d'un travailleur célibataire de la région parisienne, s'établit, pour janvier 1962, à 260,6 contre 259,9 en décembre 1961, soit une hausse de 0,3 %.

HYGIÈNE et SÉCURITÉ

Dans les locaux fermés affectés au travail, le cubage d'air par personne doit être au moins de 7 m³ et de 10 m³ au moins dans les laboratoires, les boutiques, les bureaux ouverts au public.

Il est interdit de laisser les salariés prendre leur repas dans les locaux affectés au travail.

Dans les établissements industriels de 50 salariés au minimum, un Comité d'hygiène et de sécurité doit être obligatoirement constitué.

Un numéro spécial des « LIAISONS SOCIALES » vient d'être édité et contient une documentation abondante sur la législation et la réglementation en matière de prévention, d'hygiène et de sécurité. Il constitue un précieux outil de travail pour tous ceux qui sont membres d'un Comité d'hygiène et de sécurité comme pour tous les militants et militantes préoccupés de ce problème important.

Ce numéro « HYGIÈNE et SECURITE » qui comprend 120 pages (format 21 x 27) peut être commandé au prix de 6,50 NF aux « LIAISONS SOCIALES », 73, rue Notre-Dame-de-Nazareth, Paris (III^e), C.C.P. Paris 5582-21.

INDUSTRIES CHIMIQUES GRÈVE A LA MOBIL

DEPUIS le jeudi 15 février, les travailleurs de la Mobil à Gravenchon sont en grève : les unités sont arrêtées. Le personnel des bureaux et des labos s'est joint au mouvement des ouvriers de fabrication.

POURQUOI LA GREVE ?

Parce que cinq jeunes gens rentrant du service militaire se voient refuser la réintégration dans les effectifs de la Mobil.

Cette position de la direction est insolite puisque deux jeunes gens se trouvant dans les mêmes conditions il y a quelque temps, elle avait accepté de les reprendre après un mouvement limité de protestations du personnel.

La loi prescrit la réintégration sauf dans le cas de suppression de l'emploi de l'intéressé ; ce dernier ne peut en outre, refuser un emploi équivalent.

Dans le cas présent, la Mobil non seulement n'a pas d'emploi à offrir mais encore elle a déclaré qu'elle envisageait 150 licenciements, sur l'ensemble de la société. Elle a précisé que depuis trop longtemps il y avait à la Mobil du personnel en trop « non indispensable ».

Le problème se pose déjà dans d'autres sociétés de pétrole. Il est hors de doute que la pratique d'heures supplémentaires très nombreuses est incompatible avec le maintien du niveau de l'emploi. La direction aurait déclaré être prête à faire récupérer toutes les heures supplémentaires.

LE COMITE DE GREVE TIENT FERME SUR LA REINTEGRATION DES 5 JEUNES

La section C.F.T.C., estime que les syndicats doivent réagir avec vigueur contre toute menace de licenciement : la prospérité de l'industrie du pétrole permet aux patrons de supporter quelques travailleurs qu'ils estiment à tort « non indispensables ».

C'est l'accumulation des heures supplémentaires qui empêche le maintien à l'effectif de tous les travailleurs ; c'est le coût de la vie qui force les travailleurs à faire trop d'heures supplémentaires.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

N'oubliez pas, du 1^{er} au 20 avril 1962

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES PRUD'HOMALES

Le Conseil de Prud'hommes est le tribunal chargé de trancher les litiges entre les employeurs et les salariés ou apprentis.

Il est formé par moitié de patrons et de salariés élus par leurs pairs.

Parce que cette institution permet une participation ouvrière à la justice ; parce qu'il importe de lui manifester notre attachement et d'y assurer une représentation C.F.T.C. correspondant à notre influence,

ADHERENTS ET SYMPATHISANTS C.F.T.C.

s'inscriront ou vérifieront leur inscription sur les listes électorales spéciales du 1^{er} au 20 avril prochain.

QUELQUES RENSEIGNEMENTS

Les Conseils de Prud'hommes ne couvrent pas toute la France, mais seulement un certain nombre de localités, et notamment tous les grands centres industriels.

Votre syndicat ou votre Union locale vous précisera si un Conseil existe pour votre lieu de travail.

QUI EST ELECTEUR ?

Pour être ELECTEUR PRUD'HOMAL, il faut être inscrit sur les LISTES ELECTORALES SPECIALES, inscription qui se fait à condition (art. 21 du décret du 22-12-58) :

1° — d'être inscrit sur les listes électorales politiques. (Il ne suffit pas d'en remplir les conditions) ;

2° — d'exercer depuis 3 ans, apprentissage compris, une profession dénommée dans le décret d'institution du Conseil et d'exercer cette profession dans le ressort du Conseil depuis un an.

Précisons que les gens de maison (décret du 29 janvier 1959) et les V.R.P. (loi du 7 mars 1957) sont toujours électeurs, quelle que soit la profession de l'employeur.

LA REPARTITION DES ELECTEURS ENTRE LES SECTIONS ET LES CATEGORIES

Sont :

ELECTEURS OUVRIERS inscrits dans une section INDUSTRIE les ouvriers et les chefs d'équipe ou contremaître prenant part à l'exécution des travaux industriels.

ELECTEURS EMPLOYES inscrits à la section COMMERCE, les employés de commerce et d'industrie, ainsi que les contremaîtres ne remplissant que des fonctions de direction ou de surveillance.

Les cadres sont donc normalement inscrits dans cette section à l'exception de ceux qui, — « ingénieurs et chefs de service », bénéficient d'une délégation

de pouvoir du chef d'entreprise et une participation à la gestion et à la direction, de sorte qu'on peut les assimiler à un patron, — doivent être inscrits sur les listes électorales patronales (Cour Cass. 22 février 1927 et 27 janvier 1930).

ELECTEURS A LA SECTION AGRICOLE, les ouvriers et employés de l'agriculture déjà régulièrement inscrits sur les listes électorales des Chambres d'agriculture.

ELECTEURS A LA SECTION DES PROFESSIONS DIVERSES, les ouvriers et employés des entreprises autres qu'industrielles, commerciales ou agricoles (mais cette dernière précision est toute théorique, car à ce jour aucune section des professions diverses n'a été créée).

La répartition des professions entre les CATEGORIES se fait suivant le décret d'institution de chaque Conseil.

C'est auprès du syndicat ou

de l'Union locale que vous trouverez les renseignements relatifs à notre propre Conseil.

COMMENT SE FAIRE INSCRIRE

Deux cas sont à prévoir :

— les salariés qui travaillent et habitent dans le ressort territorial du Conseil se font inscrire à la mairie de LEUR DOMICILE.

— les salariés qui travaillent dans le ressort territorial du Conseil mais habitent en dehors se font inscrire à la mairie de LEUR LIEU DE TRAVAIL.

Les inscriptions peuvent se faire, soit collectivement par l'intermédiaire des Syndicats et Unions locales (dans les cas où les maires l'acceptent) ou directement et individuellement.

Certaines mairies mettent un imprimé à la disposition des intéressés.

A défaut, le modèle suivant pourra être utilisé :

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES PRUD'HOMALES

Je soussigné
(pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi de
femme X ou veuve X)

Né le à

Exerçant la profession de depuis le

Travaillant actuellement chez depuis le

Inscrit sur la liste électorale politique de sous le n°, sollicite mon inscription comme électeur : ouvrier (1), employé (1) de la catégorie, section

Fait à, le

Signature :

(1) Rayer la mention inutile.

LA C. F. T. C. ET LES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES DE L'INDUSTRIE TEXTILE

La Fédération C.F.T.C. du Textile a exposé, au cours d'une conférence de presse, les mesures qu'elle préconise, dans le domaine économique, pour répondre aux difficultés de cette industrie.

D'habitude, souligne la Fédération C.F.T.C., c'est le privilège des industriels d'alerter, par ce procédé, l'opinion et les pouvoirs publics sur les problèmes et les difficultés de leur industrie. Mais les salariés sont tout autant que les patrons intéressés à la situation économique de leur profession. Les deux questions les plus vitales pour eux : sécurité d'emploi et salaire en dépendent.

La consommation textile dans le monde

D'après les dernières statistiques connues (1958-1959) la consommation annuelle de fibres textiles dans le monde a été de 4,83 kilos. Mais cette consommation est très inégale suivant les pays. Aux Etats-Unis, elle est de 15,1 kilos par personne en moyenne (année 1957). En Europe occidentale, la consommation moyenne a été de 8,7 kilos pour la même année, tandis qu'en Amérique latine, elle est de 4,4 kilos par personne, en Extrême-Orient, 2,6 kilos et en Afrique 1,9 kilo.

Un immense accroissement de la consommation textile est donc à

prévoir avant que les différents pays ne soient arrivés à un niveau se rapprochant de celui des Etats-Unis.

Mais les pays en voie de développement qui sont, en même temps, producteurs de matières premières textiles et qui s'équipent, sont capables d'exporter à bas prix, alors que leur consommation est encore faible. C'est pourquoi, malgré des perspectives d'accroissement à long terme, de lourds dangers pèsent sur l'industrie textile de pays comme le nôtre, avec les conséquences pour l'emploi des travailleurs.

Il y a 470 000 salariés qui travaillent encore, pour le moment, dans l'industrie textile. Mais l'organisation de cette industrie se fait mal ou pas du tout. Les entreprises recourent systématiquement au chômage partiel pour faire face aux difficultés momentanées.

Le problème de l'industrie textile française est, avant tout, un problème de réorganisation interne.

Un Fonds national professionnel

La Fédération C.F.T.C. du Textile déclare qu'il convient, sur le plan social, de garantir aux salariés du textile un salaire mensuel, de même qu'une forte indemnité de licenciement dans le cas où ce

lui-ci interviendrait. Elle propose la création d'un Fonds national professionnel, alimenté, par exemple, par une cotisation obligatoire de 0,5 % sur le chiffre d'affaires. Ce fonds serait destiné à aider à la rénovation et à l'adaptation de l'industrie textile, aux études de marchés, à la formation économique et professionnelle.

Pour le financement et pour le démarrage de ce fonds, la C.F.

T.C. préconise d'utiliser la partie de cotisation à l'assurance chômage (A.S.S.E.D.I.C.) qui n'est plus perçue depuis la réduction de celle-ci de 1 % à 0,25 % de la masse des salaires.

Sur ces 0,75 %, l'entreprise verserait 0,60 % et les salariés 0,15 %. La Fédération du Textile demande que cet argent soit versé, à partir du 1^{er} janvier 1962, dans un Fonds national professionnel du Textile.

INSTITUT DES HAUTES ETUDES POLITIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES

Etablissement d'enseignement supérieur libre par correspondance

Au programme de la session 1962 :

BILAN ET PERSPECTIVES DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

par Philippe FARINE

LES NOUVEAUX ASPECTS DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE

par Jean MEGRET, Lucien DOUROUX, Marcel FAURE

Droits à l'inscription comprenant l'envoi des cours photocopiés : 40 NF (Etranger 50 NF)

Renseignements et inscriptions : 21, rue Saint-Augustin - PARIS-2^e C.C.P. 6221-95 PARIS



DECAZEVILLE : LA FIN DE LA GRÈVE MARQUE LE DÉBUT D'UNE NOUVELLE ACTION

Après plus de deux mois de grève, dont la dernière semaine une grève de la faim, les travailleurs de Decazeville ont repris le travail. Mais, sous d'autres formes, leur combat se poursuit pour obtenir que les problèmes humains ne soient pas sacrifiés aux aspects économiques et pour qu'il soit tenu compte de leur vie de mineurs qui les a marqués profondément : on ne change pas les hommes comme les machines.

Ils continuent de lutter aussi pour tout l'avenir économique, social, humain de leur région, pour l'avenir de leurs enfants. C'est pourquoi toute la population de Decazeville a obtenu la grève et continue d'appuyer l'action présente.

C'est pourquoi les femmes ont participé activement et continuent de participer à ce combat : il les concerne aussi. Elles sont venues à Paris les 6 et 7 février pour rencontrer les Pouvoirs publics. Elles ont été reçues à la C.F.T.C. (Notre photo : les femmes de mineurs à Paris, avec leur foulard marqué « Decazeville »).

Mais si la grève est terminée et si tous les objectifs ne sont pas atteints actuellement, l'action des mineurs de Decazeville a déjà gagné : impossible désormais d'oublier les aspects sociaux et humains de la reconversion pour Decazeville comme pour d'autres régions.

LE SPORT ET LA POLITIQUE



Les championnats du monde de ski ont dû être annulés du fait de la non-participation des skieurs est-allemands qui n'avaient pu obtenir des autorités occidentales les « documents » ou visas de voyage nécessaires. Les skieurs soviétiques et roumains ont refusé, de ce fait, de participer aux championnats qui ont été transformés en « Jeux mondiaux », puis rebaptisés « Championnats du monde de ski alpin 1962 », sous réserve de ratification de cette décision par un congrès extraordinaire de la Fédération internationale de ski. Il est vraiment regrettable que la tension Est-Ouest s'exerce jusque dans le domaine sportif !

(Notre photo : L'Autrichien Agon ZIMMERMANN sur la piste du « Mont », à Chamonix).

TORNADE SUR HAMBOURG



Une violente tempête s'est abattue sur le littoral de la Mer du Nord, causant de nombreux dégâts et faisant des victimes. En Allemagne, la ville de HAMBOURG a eu particulièrement à souffrir de la tornade : les inondations catastrophiques ont entraîné la mort d'environ 500 personnes. En Pologne, plusieurs localités ont également été inondées au nord de Varsovie. (Notre photo : Des sinistrés de Hambourg emportent les quelques objets qu'ils ont pu sauver).

ROUTE OUVERTE AUX COSMONAUTES AMÉRICAINS



Après toute une série d'ajournements, l'Américain GLENN a enfin pu prendre le départ. A bord de la capsule « Amitté 7 » qui pèse 1.350 kilos, il a effectué trois fois le tour de notre planète en restant en liaison constante avec elle. La mise sur orbite d'un engin aussi « léger », en comparaison du vaisseau cosmique soviétique (4.731 kilos), était plus délicate et la réussite de l'expérience montre que les Etats-Unis viennent de franchir une étape importante dans la course à l'espace. 72.000 spectateurs ont assisté au départ de la fusée à CAP CANAVERAL.

Le « feu vert » est donc donné aussi maintenant aux cosmonautes américains.



OUVERTURE DU SALON DES ARTS MÉNAGERS



Pour la deuxième fois, le Palais de la Défense accueille le Salon des Arts Ménagers (ouvert du jeudi 1^{er} au dimanche 18 mars) qui est désormais international.

En effet, le public verra, non seulement une sélection de la production des pays du « Marché Commun » fortement représentés, mais aussi celle de 17 autres nations, en tout 1.800 firmes exposantes, dont 300 étrangères.

Ce 31^e Salon, comme les précédents, doit connaître le succès. Pourtant, combien de familles de salariés devront-elles se contenter de rêver devant tout ce progrès qui n'est pas toujours à leur portée ? Un pouvoir d'achat plus fort permettrait aux femmes et aux mères de famille du milieu populaire d'alléger leur tâche.

LA MINE A ENCORE TUÉ



Une catastrophe s'est produite à la mine de LOUISENTHAL, à VOELKLINGEN (Sarre), faisant 300 victimes. La C.F.T.C. a envoyé le télégramme suivant au président du Syndicat chrétien des Mineurs de la Sarre : « Vivement émus par annonce catastrophe minière au puits LOUISENTHAL, frappant douloureusement nombreux travailleurs, adresse aux familles des victimes et aux mineurs expression fraternelle sympathie dans cruelle épreuve traversée. — Eugène Descamps, secrétaire général C.F.T.C. ».